



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**toutes
et tous
égaux**

**Direction régionale aux droits
des femmes et à l'égalité**

**DEMANDE DE SUBVENTION
« EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »
en NOUVELLE-AQUITAINE**

CAHIER DES CHARGES 2026

I-Préambule

Les crédits du ministère en charge des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (programme 137) ont vocation à financer des actions portées par des associations répondant aux orientations prioritaires de la politique publique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes et satisfaisant aux critères d'éligibilité.

Les associations qui déposeront une demande de subvention doivent obligatoirement souscrire aux principes et valeurs de la République conformément au contrat d'engagement républicain.

I-Contexte et objectifs

L'égalité entre les femmes et les hommes a été reconduite par le Président de la République comme grande cause pour le quinquennat.

Un plan interministériel « toutes et tous égaux » 2023-2027 a été présenté le 8 mars 2023 par la Première ministre. Ce plan se décline en 4 axes prioritaires :

- la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes
- la santé des femmes
- l'égalité professionnelle et l'autonomie économique
- l'accès aux droits et la diffusion de la culture de l'égalité

Les actions portées par le programme 137 de la DRDFE viseront à décliner les objectifs suivants :

- **Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes**
 - consolider la structuration des dispositifs d'aller-vers de prévention et d'intervention contre les violences conjugales (permanences délocalisées, vans itinérants...)
 - adapter les dispositifs aux besoins des victimes de violences conjugales les plus vulnérables

drdfe@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
www.gironde.gouv.fr

- renforcer la lutte contre les violences sexuelles et le système prostitutionnel
 - garantir les aides à la mobilité d'urgences des victimes
 - développer les actions visant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public
 - consolider les dispositifs CPCA
 - garantir l'accompagnement des femmes victimes de violences dans les territoires ruraux et dans les unités de prises en charge sanitaire (Maison des femmes/santé).
- Santé des femmes
 - favoriser l'accès à la santé des femmes sur tout le territoire
 - garantir l'accès aux droits et à la santé affective et sexuelle sur tout le territoire
- Egalité professionnelle et autonomie économique des femmes
 - favoriser la mixité professionnelle
 - accompagner l'autonomisation des femmes vulnérables
 - promouvoir l'égalité et l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes dans la fonction publique
 - accompagner les femmes dans leur insertion socio-professionnelle et vers l'entrepreneuriat
- Accès aux droits et diffusion de la culture de l'égalité
 - garantir l'accès aux droits et diffuser la culture de l'égalité sur tout le territoire
 - promouvoir l'égalité et déconstruire les stéréotypes de genres
 - visibiliser les femmes dans la société

II- Critères d'éligibilité.

Les projets présentés doivent respecter les critères suivants :

- L'ensemble des actions doivent être conduites dans le cadre de **partenariats**.
- Les crédits du programme 137 sont des crédits de **leviers** et ne peuvent suppléer l'absence de dispositif de droit commun. **Une recherche systématique de cofinancement** est nécessaire.
- Mis à part certains « crédits fléchés », les crédits dits « d'amorce » doivent favoriser les actions innovantes ou expérimentales ainsi que des actions nouvelles.
- Les projets peuvent concerner un périmètre infra départemental, départemental, interdépartemental ou régional.

III- Calendrier de dépôt des demandes

Les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard le **30 avril 2026** sous la forme du formulaire dématérialisé sur le site gouvernemental « démarches simplifiées » selon les mêmes modalités du dossier Cerfa.

Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

Vous retrouverez l'ensemble des rubriques du Cerfa et devrez fournir , de manière dématérialisée, les mêmes pièces justificatives demandées.

Votre dossier sera instruit par la déléguée départementale aux droits de femmes et à l'égalité qui peut vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier.

IV- Contacts

La direction régionale et les déléguées départementales aux droits des femmes peuvent être sollicitées pour répondre aux interrogations, travailler les projets pour mieux répondre aux besoins des territoires.

La direction régionale aux droits des femmes de Nouvelle-Aquitaine					
LAPEYRADE	Sandra	Directrice régionale	DRDFE	sandra.lapeyrade@nouvelle-aquitaine.gouv.fr	06 77 85 05 86 05 56 90 67 22
DANIERE-MOREAU	Anne	Directrice régionale déléguée	DRDFE	anne.daniere-moreau@nouvelle-aquitaine.gouv.fr	06 26 47 38 20 05 56 90 67 21
LANGLET	Léonie	Chargée de mission appui territorial	DRDFE	leonie.langlet@nouvelle-aquitaine.gouv.fr	06.81.29.81.39 05.56.90.67.09

drdfe@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 18
www.gironde.gouv.fr

Les déléguées départementales en Nouvelle-Aquitaine					
HUGONNENC	Nathalie	Déléguée départementale	Charente (16)	nathalie.hugonnenc@charente.gouv.fr	05 16 16 62 47 06 75 45 97 10
FOEDIT	Caroline	Déléguée départementale	Charente-Maritime (17)	ddets-ddfe@charente-maritime.gouv.fr	06 30 33 60 37 05 16 49 30 12
RENARD	Marie	Déléguée départementale	Corrèze (19)	marie.renard@correze.gouv.fr	05 87 01 90 29 06 49 52 06 62
DURAND	Valérie	Déléguée départementale	Creuse (23)	ddetspp-droits-des-femmes@creuse.gouv.fr	06 49 77 30 20
DE PAUW	Valérie	Déléguée départementale	Dordogne (24)	valerie.de-pauw@dordogne.gouv.fr	06 21 18 29 11 05 53 03 65 08
HINERANG	Florence	Déléguée départementale	Gironde (33)	florence.hinerang@nouvelle-aquitaine.gouv.fr	05 56 90 67 18 06 73 94 61 42
LUCY	Rose, Marie	Déléguée départementale	Landes (40)	rose.lucy@landes.gouv.fr	06 71 20 18 00 05 47 87 73 07
LARDOEYT	Valérie	Déléguée départementale	Lot-et-Garonne (47)	valerie.lardoeyt@lot-et-garonne.gouv.fr	05 53 98 66 50 06 81 55 11 10
PELISSIER	Emilie	Déléguée départementale	Pyrénées-Atlantiques (64)	emilie.pelissier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr	06 37 43 35 83 05 47 41 33 14
GERARD	Sandra	Déléguée départementale	Deux-sèvres (79)	sandra.gerard@deux-sevres.gouv.fr	06 22 13 58 82 05 49 08 67 09

drdfe@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 18
www.gironde.gouv.fr

		mentale			
LAMARCHE	Valérie	Déléguée départementale	Vienne (86)	<a href="mailto:valerie.lamarche@vienn
e.gouv.fr">valerie.lamarche@vienn e.gouv.fr	06 64 27 90 03 05 17 84 50 55
RAIX	Sophie	Déléguée départementale	Haute-Vienne (87)	<a href="mailto:sophie.raix@haute-
vienne.gouv.fr">sophie.raix@haute- vienne.gouv.fr	06.08.85.20.16 05.19.76.12.30

drdfe@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 18
www.gironde.gouv.fr